

# DFA : Dispositif de Formation Accompagnée

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

ESRP EPNAK BORDEAUX  
Amélie COLIN  
06.63.33.03.17  
amelie.colin@epnak.org

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier  
Inscription directe ou par un conseiller  
en insertion professionnelle

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

Pour bénéficier du dispositif de formation accompagnée, la personne doit avoir : - Avoir une reconnaissance RQTH - Etre âgé de 16 ans minimum - Une notification d'orientation "DFA" par la CDAPH\* : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées - Etre admis au DFA EPNAK - Co-construire son projet d'accompagnement avec son référent EPNAK - Bénéficier de la compensation et de l'étayage médico psycho-social au sein de l'organisme de formation Si le candidat n'est pas retenu au dispositif de formation accompagnée : - La personne est réorientée vers les dispositifs de droit commun (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale...) - L'ESRP EPNAK en informe la MDPH

### Prérequis pédagogiques :

Aucun

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Le DFA propose : - Un accompagnement Médico-Psycho-Social-Insertion (MPSI) délivré par un Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) à une personne demandeuse d'emploi et en situation de handicap pour suivre une formation qualifiante financée et réalisée dans le droit commun (formations du Conseil Régional, Pôle Emploi, etc.). Les objectifs sont : - Sécuriser et garantir la continuité du parcours - Réussir son parcours de formation - Acquérir davantage d'autonomie à la fin du parcours de formation - Accéder à des services médico-psycho-sociaux proches de son lieu de vie - S'insérer durablement dans l'emploi - Faciliter les interventions des différents professionnels - Réaliser un suivi personnalisé et individualisé - Aider aux aménagements des postes de travail - Consolider la période de stage en entreprise en lien avec l'organisme de formation - Sensibiliser l'entreprise au handicap - Aider à l'aménagement du poste de travail - Eviter la rupture de parcours - Sensibiliser les professionnels de l'organisme de formation - Sensibiliser les apprenants de l'organisme de formation - Sensibiliser les employeurs

## Contenu et modalités d'organisation

Quand peut-on proposer un dispositif de formation accompagnée ? Si la personne : - Est demandeuse d'emploi en situation de handicap (RQTH) - A une orientation professionnelle vers le milieu ordinaire en cours de droit - A un suivi avec un référent de parcours (Opérateur SPE : Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission locale...) - A un projet professionnel validé, impliquant une étape de formation qualifiante - A besoin d'accompagnement médico-psycho-social pour suivre une formation dans le droit commun (formations du Conseil Régional, Pôle Emploi... etc) Comment se déroule la formation ? Un processus d'intégration dans la formation est engagé par l'Organisme de formation avec l'appui du DFA : l'organisme de formation met en œuvre le parcours de formation. Il gère le suivi et les ajustements du parcours en lien avec le DFA et les autres partenaires mobilisés dans le cadre d'Accea. Le DFA met en œuvre et coordonne les accompagnements MPSI et contribue, en tant qu'expert, à la mise en œuvre des adaptations en compensation du handicap. Le DFA participe également aux bilans d'étape et de fin du parcours de formation organisés par l'organisme de formation.

Commentaires sur la durée hebdomadaire : Durant le parcours du stagiaire en DFA, les demandes spécifiques de la personne concernant la gestion du handicap et du projet d'insertion sont prises en compte. La personne bénéficie d'un accompagnement médico-psycho-social personnalisé, d'un parcours de formation adapté et d'un accès à de nombreuses formations dans le droit commun.

Parcours de formation personnalisable ?  Oui  Type de parcours  Individualisé

## Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

## Et après ?

### Suite de parcours

Non renseigné

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00286908	du 01/09/2023 au 08/07/2024	Bordeaux (33)	ESRP EPNAK BORDEAUX		Non éligible	
00512664	du 01/01/2024 au 31/08/2025	Bordeaux (33)	ESRP EPNAK BORDEAUX		Non éligible	
00512665	du 01/09/2025 au 31/08/2026	Bordeaux (33)	ESRP EPNAK BORDEAUX		Non éligible	

00512666

du 01/09/2026 au  
31/08/2027

Bordeaux (33)

ESRP EPNAK  
BORDEAUX

Non  
éligible

